

Castella

Infos

Locales



Janvier 2019 n°8

Le mot du Maire

L'année 2018 s'est achevée dans un climat social très tendu.

La population est descendue dans la rue avec l'action des « Gilets jaunes ». De tels mouvements d'aussi grande ampleur, n'avaient pas eu lieu depuis Mai 68. La longue surdité du gouvernement a amené la population à durcir le ton en entraînant les débordements que l'on a pu connaître, avec l'entrée en action des casseurs qui ont mis certaines grandes villes à feu et à sang. Le gouvernement va devoir s'atteler au rétablissement de la confiance s'il veut mettre en place ses réformes, la partie n'est pas gagnée tant les mécontentements semblent profonds.

Le 8 décembre dernier, j'ai ouvert la Mairie à la demande de l'association des Maires Ruraux, et leur ai fait parvenir l'ensemble des doléances que vous avez pu formuler.

Le 26 mai prochain auront lieu les élections européennes, ce sera un véritable verdict pour la politique du Président de la République. Il y a un gros risque de « gueules de bois » pour le gouvernement au lendemain de ces élections, si les attentes des Français n'ont pas trouvé d'issue d'ici là.

En ce qui concerne notre commune, nous avons continué à avancer sur notre programme de mise en accessibilité de nos bâtiments communaux, et effectué quelques travaux pour maintenir notre patrimoine bâti en bon état.

Nous allons continuer en 2019 dans ces domaines tout en ayant à l'esprit la maîtrise de la dépense publique.

Je remercie l'ensemble de l'équipe municipale et tout le personnel communal pour le travail accompli durant l'année 2018.

Je m'associe à l'ensemble du conseil municipal pour vous souhaiter ainsi qu'à vos proches une très heureuse année 2019.

Bruno Testu



PLUi

La commune s'est lancée il y a maintenant 3 ans, avec l'ensemble des communes de l'agglomération du villeneuvois, dans la réalisation d'un PLUi (*Plan Local d'Urbanisme Intercommunal*). De nombreuses réunions de travail ont amené à l'élaboration d'un document qui a fait l'objet de plusieurs présentations en réunions publiques, pour enfin aboutir à une enquête d'utilité publique au mois de juillet dernier. Au cours de cette enquête, un certain nombre de remarques ont pu être exprimées auprès d'un commissaire enquêteur puis étudiées dans un second temps. L'état a donné son avis sur chaque cas particulier, ce qui a pris beaucoup de temps.

Bien sûr ce document d'urbanisme ne peut pas réunir l'adhésion de tous, il y a forcément des déçus mais c'est toujours le cas en la matière. La loi imposait de réduire les surfaces constructibles aux seuls besoins pour les demandes jusqu'en 2030. Notre commune qui était régie par les simples règles nationales d'urbanisme, n'avait pas de terrains prédestinés à la construction et donc n'a pas subi la dure règle qui s'est appliquée chez certains de nos voisins en divisant par cinq leur zone urbanisable. Ce PLUi est maintenant adopté depuis le vote en conseil communautaire du 20 décembre dernier et applicable à partir du 1^{er} janvier 2019.

Une conséquence pour notre commune, concerne la taxe d'aménagement. Jusqu'alors la commune n'avait pas appliqué de taux pour cette taxe, qui était payée pour une obtention de permis de construire uniquement pour la part départementale au taux de 1,4% qui se rajoutait à la redevance archéologique perçue par l'état.

A partir de 2019 un taux communal devient obligatoire et la commune avait la possibilité de le fixer de 1% à 5%. Le conseil municipal a décidé de fixer le taux communal au minimum de 1%. Cette taxe permet aux communes de financer les frais induits par toute nouvelle construction, en matière d'équipement et de réseau.

La Fibre Optique et l'adressage normalisé

Vous le savez, la fibre optique est en projet sur notre commune. Le département qui a initié ce projet, s'était fixé 10 ans pour donner la possibilité à chaque foyer du département de disposer d'un accès à très haut débit. Le conseil départemental a saisi l'opportunité d'associer des opérateurs privés à ce vaste programme, et c'est la société Orange qui a été retenue. Cela aura pour effet de raccourcir les délais et ce sera en 5 ans que l'ensemble du département sera couvert c'est-à-dire en 2025. En ce qui concerne notre commune, elle sera équipée entre 2020 et 2021. C'est encore loin me direz-vous si aujourd'hui vous avez une connexion ADSL à débit faible, mais patience !

Pour mener à bien ce projet, il fallait que chacune de nos habitations possède une adresse normalisée, non pas comme aujourd'hui avec le nom d'un lieu-dit, mais avec un numéro et une rue.

Cet adressage ne se justifie pas seulement pour la fibre optique mais aussi pour les services de secours et les différents transporteurs autres que La Poste, qui utilisent des applications avec GPS.

Dans ce contexte, la commune s'est engagée à mener à bien ce projet sans attendre et le dossier est pratiquement bouclé du point de vue saisie informatique et dénomination des voies.

Nous communiquerons vers vous en temps utiles pour vous indiquer le numéro et le nom de la rue de votre habitation. Par la suite il vous appartiendra de réaliser certaines formalités administratives concernant ces changements d'adresse, certaines étant obligatoires comme par exemple les cartes grises de vos véhicules.

Ce travail que nous avons prévu depuis quelques années, sera finalement réalisé au moment opportun où le département a décidé de participer à son financement à hauteur de 40%.

Nous avons effectué toute la partie de saisie informatique par nous-même de façon à limiter les coûts.

Colombarium

En 2018, pour satisfaire à l'évolution des pratiques en matière de funéraire, la commune a investi dans la construction d'un espace cinéraire, comprenant des cases pour le dépôt des urnes et un réceptacle pour la dispersion des cendres. Cet équipement a été installé dans le cimetière et est d'ores et déjà disponible pour vos futurs projets.

Plusieurs formules sont proposées quant à la durée de concession et le type de case choisie. Vous trouverez ces différentes formules en vous renseignant auprès du secrétariat de mairie. Le coût de cet investissement a été d'environ 5000€ pour la commune.



Travaux 2018

La commune a engagé un programme de mise en accessibilité de ces bâtiments communaux comme la loi nous l'impose, et c'est dans ce sens que nous avons changé la porte d'entrée de la Mairie et implanté une place de stationnement pour personne à mobilité réduite. Pour pouvoir réaliser cette dernière en respectant le pourcentage de pente normalisé, nous l'avons installé au plus près, c'est-à-dire face à la porte d'entrée, dans l'ancienne cour d'école. L'occasion est de rappeler que cet emplacement est strictement réservé aux personnes en situation de handicap.



En même temps, nous avons effectué des travaux de réfection d'une salle de classe en réalisant des aménagements en matière d'économie d'énergie et de confort. L'installation d'une climatisation permettra de petits gains en électricité mais surtout pourra pallier les excès de température qui risqueraient de se produire dans les années à venir. La substitution des éclairages néon par des éclairages LED, va diviser par 5 la consommation dans ce secteur. Nous avons également renouvelé le revêtement de sol et rafraîchi les peintures.

L'ensemble de ces travaux s'est élevé à environ 32000 € subventionné par l'état à hauteur de 35%

Ordures ménagères – Distribution des sacs jaunes

Ainsi que vous le savez déjà depuis 2016, seuls les **sacs jaunes (nécessaires au tri sélectif)** seront distribués par la CAGV.

Pour Castella, cette distribution aura lieu les **vendredis 18 et 25 janvier 2019 de 17 à 19h à la mairie.** Vous trouverez ci-joint un coupon à remettre, complété, lors de l'enlèvement de vos sacs.

Que va-t-il se passer dans la commune en 2019 ?

Travaux prévus

Dans le courant de l'année, nous allons effectuer des travaux d'aménagement d'un parking près du cimetière afin de sécuriser les abords de l'école. En même temps nous allons créer une place de stationnement PMR (Personne à Mobilité Réduite), ceci dans le souci de se mettre en conformité. Pour satisfaire pleinement aux besoins de mise en accessibilité des bâtiments communaux et de la voirie, des cheminements piétonniers seront réalisés pour l'accès à l'église et au cimetière ainsi qu'un arrêt de bus aux normes handicapés. Ce programme de travaux sera l'aboutissement des demandes de mise en accessibilité sur la commune. Dans cet espace, sera réalisée l'implantation de conteneurs enterrés de grande capacité. Espérons que ce lieu ne fera pas l'objet de laisser-aller comme on peut le voir à beaucoup d'endroits de notre territoire.

Ecole numérique

L'éducation nationale a lancé un grand programme d'investissement pour équiper nos écoles en matière de numérique. Dans la phase 2 de ce projet notre commune est devenue éligible à cette aide de 50% du coût et nous avons sauté sur l'occasion. Notre école est déjà équipée de petits ordinateurs mais qui ont aujourd'hui 7 ans d'âge. Les pratiques ont beaucoup évolué et il nous a semblé opportun d'investir à nouveau dans du matériel mieux adapté au monde dans lequel vont évoluer nos enfants. Cet investissement permettra de maintenir notre école à un bon niveau de qualité éducative.

RN 21

Depuis l'enquête d'utilité publique qui avait abouti à un arrêté préfectoral, nous n'avions plus de nouvelles concernant la déviation dite du « créneau de Monbalen ». Des études géotechniques complémentaires étaient en cours et ont entraîné un surcoût du projet. Ce programme initialement estimé à 36 M€ était passé à 50 M€. Dans ces conditions les financeurs, qui étaient le département, la communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois, la communauté d'agglomération d'Agen et l'Etat avaient décidé de ne pas exécuter ce projet pour un tel budget. Après réflexions, ces mêmes investisseurs ont demandé à la DREAL, ce qui pouvait être fait dans l'enveloppe financière initiale.

C'est ainsi qu'il a été décidé de ne faire que la partie entre Saint Antoine de Ficalba et le rond-point situé à l'emplacement de l'ancienne discothèque « Club 47 », de conserver la déviation de La Croix-Blanche telle qu'aujourd'hui et de terminer sur un rond-point au sud de La Croix-Blanche.

Le conseil départemental a proposé cette hypothèse à Madame la Ministre des transports afin d'obtenir la participation financière de l'Etat.

J'ai interpellé le conseil départemental et la DREAL pour mettre à l'étude quelques interrogations quant au raccordement de la RD212 au rond-point du « Club 47 » et serai vigilant sur les décisions prises.

Espérons que le coût final ne déborde pas des prévisions.

Le transport à la demande (TAD) depuis la commune de Castella **GRATUIT**

Pour rappel : 1 point de départ : Mairie situé entre la Mairie et le parking de la salle des fêtes
Le TAD fonctionne du lundi au samedi. Les réservations doivent être réalisées auprès de la centrale de réservation la veille du déplacement au plus tard : 0 809 108 088.
Horaires : Du lundi au vendredi : 8h-12h / 14h-18h et le samedi : 8h-11h.

1 - A partir de quelle heure puis-je être présent à l'hôpital de Villeneuve et jusqu'à quelle heure le soir ? Exemple d'horaire aller et retour

ALLER :

Départ depuis Castella en TAD – arrêt Mairie - TAD	Aux alentours de 6h55	Aux alentours de 8h40	Aux alentours de 14h15
	L'horaire exact est communiqué par la centrale de réservation		
Arrivée à la Gare routière à Villeneuve - TAD	7h20	9h05	14h40
Correspondance avec la L1 à la Gare routière – L1	7h37	9h17	14h42 ou 15h07
Arrivée au pôle de santé – L1	7h50	9h31	14h56 ou 14h56

RETOUR :

Départ depuis le pôle de santé avec la L1 – L1	10h45	15h51 ou 16h11	17h43
Arrivée à la Gare routière à Villeneuve – L1	10h57	16h03 ou 16h23	17h55
Correspondance avec le TAD à la Gare routière - TAD	11h10	16h25	18h15
Arrivée à Castella – arrêt Mairie - TAD	Aux alentours de 11h45	Aux alentours de 17h	Aux alentours de 18h50
	L'horaire exact est communiqué par la centrale de réservation		

2 - Je souhaite aller au marché de Villeneuve, (mardi et samedi) quels sont mes horaires possibles aller et retour ?

Attention, il ne s'agit pas du service marché en tant que tel pour se rendre du secteur du Roquentin vers le marché de Villeneuve. Service TAD classique. Les horaires précis sont connus au moment de la réservation

ALLER	
Départ depuis Castella en TAD – arrêt Mairie	Aux alentours de 8h40
Arrivée à la Poste à Villeneuve	9h06

RETOUR	
Départ depuis la Poste à Villeneuve	11h09
Arrivée Castella en TAD – arrêt Mairie	Aux alentours de 11h45

3 - Je souhaite aller à la perception de Villeneuve un matin de la semaine

ALLER

- Je pars de l'arrêt TAD Mairie à Castella un peu avant 8h40. L'horaire exact est communiqué par la centrale de réservation.
- J'arrive à la Gare Routière à Villeneuve-sur-Lot à 9h05 puis je prends la L1 vers Courbiac à 9h19 pour une arrivée à l'arrêt Anatole France à 9h24. Je marche via le chemin de Velours jusqu'au Centre des Finances publiques (300m).

RETOUR

- Je remonte le chemin de Velours pour atteindre l'arrêt Anatole France pour prendre la L1 vers Capel à 10h51.
- J'arrive à la Gare Routière à 10h57 pour prendre le TAD à 11h10. Il me ramène à mon arrêt de départ à Castella aux alentours de 11h45.

4 - Je veux faire les boutiques du centre-ville de Villeneuve : exemple de trajet pour l'après-midi :

Je pars de l'arrêt TAD Mairie à Castella un peu avant 14h15. L'horaire exact est communiqué par la centrale de réservation.

J'arrive à l'arrêt Poste à Villeneuve pour 14h41. Je peux ensuite rejoindre facilement le centre-ville et faire mes emplettes.

Je rejoins ensuite l'arrêt Poste pour 18h14.

Le TAD me ramène à mon arrêt de départ à Castella aux alentours de 18h50.

5 - J'ai besoin de faire des courses à LECLERC ou AUCHAN, comment faire ?

Je pars de l'arrêt TAD Mairie à Castella un peu avant 14h15. L'horaire exact est communiqué par la centrale de réservation.

J'arrive à l'arrêt Gare routière à Villeneuve pour 14h40.

Je peux ensuite rejoindre Auchan ou Leclerc via la L1 :

- Auchan : direction Capel : 14h45, descente à l'arrêt Ponservat (14h52). Retour à la Gare routière : départ de Ponservat à 18h01 pour une arrivée à 18h08 à la Gare routière.
- Leclerc : direction Pôle de santé : 14h44, descente à l'arrêt Parasol (14h53). Retour à la Gare routière : départ de Parasol à 17h45 pour une arrivée à 17h55 à la Gare routière.

A 18h15, le TAD me ramène à mon arrêt de départ à Castella aux alentours de 18h50.

6 - J'aurais besoin d'aller à plusieurs endroits dans Villeneuve, je peux réserver un vélo. Quels sont mes horaires aller le matin pour un retour le soir ?

La Maison de la Mobilité, lieu où je peux louer un vélo est ouverte de 9h à 12h30 à 14h à 18h du lundi au vendredi.

Pour m'y rendre :

- Je pars de l'arrêt TAD Mairie à Castella aux alentours de 8h40. L'horaire exact est communiqué par la centrale de réservation.
- J'arrive à l'arrêt Poste à Villeneuve pour 9h06. La Maison de la Mobilité est ouverte et je peux donc louer un Vélios pour la journée : électrique, standard ou pliant.
- Je ramène le vélo avant 18h à la Maison de la Mobilité puis je rejoins l'arrêt Poste juste à côté pour prendre le TAD à 18h14. Je reviens à Castella aux alentours de 18h50.

7 - Je souhaite me rendre à Agen en bus : exemple d'aller-retour sur la journée

ALLER :

- Je pars de l'arrêt TAD Mairie à Castella pour une arrivée aux alentours de 7h05 ou 8h50 à La Croix Blanche-Bourg.
- Je peux ensuite emprunter la ligne routière régionale Villeneuve-Agen : départ à 7h11 – 7h56 ou 8h56 – 9h21

RETOUR :

- Je pars de la gare d'Agen à 16h20 ou 17h45 pour une arrivée au centre-ville de la Croix Blanche à 16h39 ou 18h11
- Je pars ensuite en TAD à 17h pour rejoindre Castella.

8 - Comment faire pour aller au marché de Laroque le jeudi matin ?

Le service TAD Marché me permet de rejoindre le marché de Laroque à 9h le jeudi matin pour un retour à partir de 10h45. Depuis Castella, je peux partir de l'arrêt Mairie ou si j'habite à plus de 500 m de cet arrêt, le TAD vient me chercher directement chez moi (option spécifique au service TAD Marché).

Les associations

Loisirs et bien-être propose

Du yoga tous les jeudis soir hors vacances scolaires de 19h à 20h30 au-dessus de la mairie (ancienne salle de classe)

Les soirées d'antan vous donnent rendez-vous dans une ambiance conviviale une fois par mois :

Cette année, deux sorties « découverte du patrimoine » ont été organisées, l'une le 14 juillet « Histoire d'eau en Dordogne » et l'autre le 15 août « Entre pierres et Lot »

Nous espérons cette année encore vous compter plus nombreux. Vous pouvez joindre Maryse DEBOT au 06.72.90.89.34.



Les aînés se réunissent à la salle des fêtes tous les jeudis de 14h à 17h30. Les concours de belote internes sont programmés tous les premiers jeudis du mois. Cette année de nombreuses sorties ont été réalisées : Petit Paradis, pique-nique au moulin de Monpezat, repas à Castella, visite de la ferme de Lafitte suivie d'un repas animé à Vianne, un repas de l'amitié, après-midi avec les enfants qui avaient préparé des biscuits anglais et l'assemblée générale le 21 décembre dernier.

Cette année Madame Régine BEC et son équipe rencontreront les enfants pour la galette le 10 janvier puis une sortie au bowling et deux repas sont prévus courant 2019. Vous pouvez joindre la présidente au 06.17.35.00.80.

L'APE du RPI une équipe dynamique qui se félicite du nombre croissant de parents de plus en plus investis prévoit de nous recevoir tout au long de cette nouvelle année à La Croix-Blanche :

Le 10 mars	loto
Le 6 avril	carnaval
Le 26 mai	vide grenier
Le 13 septembre	à confirmer pour l'AG
Le 5 octobre	la zumba
Le 1 ^{er} décembre	pour le marché de Noël

Madame Céline ROGUE sera ravie de recevoir au 06.09.03.54.77 pour tout renseignement.

Pour vos « BOUD-CHOU » nous vous rappelons que

Mme FERRARI Isabelle, Pièce de l'église, peut accueillir trois enfants 7/7 jours avec des horaires atypiques.

Vous pouvez la joindre au 06.26.75.85.55.

Mme SEGONDY Céline, Camp del Sol, peut accueillir quatre enfants du lundi au vendredi de 7h30 à 19h.

Vous pouvez la joindre au 06.82.44.21.63.

Les activités traditionnelles du comité des fêtes.



- La **randonnée** du 10 juin, départ église de Sembas nous a emmenés sur les berges du lac d'Arasse. Ponctuée par un pique-nique suivi d'un après-midi récréatif et terminée par les grillades traditionnelles.



- Le **circuit découverte** du 02 septembre, ponctué d'énigmes toujours aussi insolites et instructives, nous a fait découvrir des lieux méconnus (Cauzac, Frespech, Penne d'Agenais et sa Basilique, ses ruelles étroites...).



- **Enfin pour clore ces festivités**, le 10 novembre



fort apprécié, comme à l'accoutumée, avec salle comble comme jamais...

A noter, déjà, sur votre agenda 2019 :

- Le 23 mars **la troupe Théatr'al** de Tournon d'Agenais jouera "**Quand Janine s'en mêle**" de Frédéric Allard. Une comédie policière aux personnages hauts en couleur et pleine d'humour qui ravira tous les publics. La pièce sera participative, qu'on se le dise...



Toute l'équipe vous souhaite une très belle année 2019 :

Que cette nouvelle année soit douce comme le sourire malicieux d'un enfant, chaleureuse comme le rire sans retenue d'un ami, paisible comme le regard bienveillant d'un aîné.

Santé, bonheur et joie partagée avec celles et ceux qui vous sont chers.

Nous vous espérons toujours aussi nombreux en 2019, pour de nouvelles aventures...

Rédacteurs : Bruno, Corinne, Didier S., Georges, Josy et Maryse